

COLLECTIVITÉ
COURCELLES-SAPICOURTArrondissement de Reims
Canton de Fismes-Montagne de
ReimsExtrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du vendredi 19 mars 2021

Par suite d'une convocation en date du 11 mars 2021 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 00, sous la présidence de Jean MICHEL.

Nombre de conseillers :

| | | |
|-----------------|--------|---|
| en exercice | 11 | Présents : Jérôme MIART, Philippe LEVEAUX, Grégoire MAZZINI, Jacky LESUEUR, Xavier CULEUX, Jérôme LAINE, Maurice ENGELMANN, Marie-Pierre MIGNON. |
| présents | 9 | Absents excusés : Michel BACARISSE, Gérald MABILE qui donne pouvoir à Jean MICHEL. |
| votants | 10 | |
| Délibération n° | 9/2021 | Secrétaire de séance : Jacky LESUEUR. |

Objet : VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne des documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération,

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes,

Vu la délibération n°1/2021 approuvant le compte administratif 2020 de la commune,

Vu la délibération n°2/2021 approuvant le compte de gestion 2020 de la commune,

Vu la délibération n°3/2021 approuvant l'affectation du résultat 2020 de la commune,

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal le budget prévisionnel 2021, dont la copie leur a été transmise en début de semaine, et qui peut se résumer ainsi :

CONSIDERANT la présentation de Mr le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de voter le budget primitif 2021 de la commune au niveau du chapitre pour la section d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres.

ADOpte le budget 2021 de la commune comme suit :

Fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à la somme de 483 109 €

Investissement : dépenses et recettes équilibrées à la somme de 315 392 €

PRECISE que les reports de la section d'investissement pour l'année 2020 sont intégrés au budget 2021.

Fait à Courcelles-Sapicourt, le 19 mars 2021

Le Maire,

Jean MICHEL

